

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-trois juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric LEMBO, Maire.

Etaient présents : M. Bertrand DAUDIN et Mme Marie-France PICHARD, Adjoint, M. Olivier DAVID, Mmes Marianne BÂTY, Danièle BISSON, MM Fabrice WEBER, Emmanuel PLASSON, Mmes Lucie LECOLLOEC, Paule ELIE, MM Patrice ROMERO et Franck BAILLEUL

Était absente excusée : Mme Marie-Annick VATZ qui donne pouvoirs à M. Éric LEMBO
M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN

Était absente : Mme Assma GELÉ

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue Secrétaire (2 abstentions : Patrice ROMERO et Paule ELIE – Franck BAILLEUL ne participe pas au vote)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 31 MARS 2015**

Le procès-verbal de la séance du mardi 31 mars 2015 est adopté par douze voix pour, 2 contre (Patrice ROMERO et Paule ELIE – Franck BAILLEUL ne participe pas au vote).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

COMPTABILITÉ - DÉCISIONS MODIFICATIVES

- DÉCIDE les opérations suivantes sur le Budget Principal sur le Budget Eau / Assainissement :

• **BUDGET PRINCIPAL**

1°) Virement de crédits – Section de fonctionnement

| Sens | Imputation | | Libellé | Montant en € |
|------|------------|---|---------------------------|--------------|
| D | 6218 | R | Autre personnel extérieur | + 5 400,00 |
| D | 6413 | R | Personnel non titulaire | - 5 400,00 |

2°) Virement de crédits – Section d'investissement

| Sens | Imputation | | Libellé | Montant en € |
|------|------------|---|--|--------------|
| D | 202 | R | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre | + 650,00 |
| D | 21312 | R | Constructions / Bâtiments publics / Bâtiments scolaires | - 650,00 |

• **BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

1°) Augmentation de crédits

| Sens | Imputation | | Libellé | Montant en € |
|------|------------|---|--|--------------|
| D | 622 | R | Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | + 35 760,00 |
| R | 778 | R | Autres produits exceptionnels | + 35 760,00 |

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE / BLOC CP / INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS, MISE AUX NORMES DES ISSUES DE SECOURS ET DE L'ÉCLAIRAGE

- RETIENT les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux d'installation de volets roulants, mise aux normes des issues de secours, de l'éclairage et travaux liés à cette opération :

| Entreprises retenues | | Descriptif | Montant | |
|----------------------|--|-------------|--------------------|--------------------|
| | | | HT | TTC |
| ELEO 45 | 2 rue de la Suage, 45430 CHECY | Chauffage | 752,00 € | 902,40 € |
| ELEO 45 | 2 rue de la Suage, 45430 CHECY | Plomberie | 168,00 € | 201,60 € |
| ELEO 45 | 2 rue de la Suage, 45430 CHECY | Éclairage | 2 745,37 € | 3 294,44 € |
| ACTIF | 12 rue de Buray, 41500 MER | Peinture | 11 000,50 € | 13 200,60 € |
| CROIXMARIE | 40 rue des Frères Lumière, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE | Menuiseries | 19 481,92 € | 23 378,30 € |
| TOTAL | | | 34 147,79 € | 40 977,34 € |

ÉGLISE NOTRE DAME – RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX – CHOIX DU RESTAURATEUR

- RETIENT Madame Valérie TREMOULET pour assurer la restauration des toiles du Chemin de Croix pour un montant de 21 028,00 € HT soit 25 233,60 € TTC et Monsieur Hervé LERICHE pour la restauration des cadres pour un montant de 8 687,00 € HT soit 10 424,40 € TTC. A cette effet, SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Centre et du Conseil Départementale du Loiret ;

- APPROUVE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Descriptif | HT | Descriptif | Montant | % |
|---|--------------------|------------------------|--------------------|------------|
| Restauration des toiles Valérie TREMOULET | 21 028,00 € | Aides publiques | | |
| | | État (DRAC) | 11 886,00 € | 40 |
| | | Conseil Général | 11 886,00 € | 40 |
| | | Sous-total | 23 772,00 € | 80 |
| Restauration des cadres Hervé LERICHE | 8 687,00 € | Commune | | |
| | | Autofinancement | 5 403,00 € | 20 |
| | | Sous-total | 5 403,00 € | 20 |
| Total | 29 715,00 € | | 29 715,00 € | 100 |

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION D N° 1195 (EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 19 DU PLU ROUTE DE MARCILLY-EN-VILLETTE)

- ACCEPTE d'acquérir le terrain situé route de Marcilly-en-Villette lieudit « Le Cougnou », cadastré section D n° 1195, d'une superficie de 9 730 m², appartenant à Mme Nicole CORDINA au prix de 0,72 € le m². Ce terrain, emplacement réservé n° 19 du PLU, est destiné à accueillir un éventuel deuxième forage.

SERVICES DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS 2014

- APPROUVE les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public.

PAYS SOLOGNE VAL SUD – CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE – INSCRIPTION DE TROIS PROJETS

- DÉCIDE, dans le cadre du nouveau Contrat de Pays qui débute en 2016 pour une durée de 5 ans et à la demande du Pays Sologne Val Sud qui a lancé un appel à projets, de présenter trois projets qui pourront potentiellement être subventionnés, à savoir :

- ⇒ réalisation d'un accueil périscolaire,
- ⇒ isolation du gymnase,
- ⇒ aménagement sécuritaire et paysager de la RD 17 (dite route de La Ferté).

FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La communauté de communes des Portes de Sologne et ses communes membres sont contributeurs au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à ce titre APPROUVE la répartition de la contribution au FPIC 2015 (260 544 €), à savoir : prise en charge à 60% par l'EPCI et 40% par les communes membres (9 192 € pour Ménestreau-en-Villette).

URBANISME - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol sera réalisée par la Communauté de communes. A ce titre, une convention fixant notamment les dispositions financières et techniques régissant les relations entre la commune et le service communautaire doit être signée. Dans ce cadre, APPROUVE la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée :

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 €**
 - qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € a été ouverte, sur le Budget Principal, auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire de Saint Jean de Braye en attendant le versement des subventions de l'Agence de l'eau liées à la construction de la station d'épuration et du bassin d'orage.
 - A cette occasion, il rappelle que 770 000 € ont été remboursés sur l'emprunt souscrit en 2013, d'un montant de 2 000 000 €, dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et du bassin d'orage.
- **DUP Pôle d'équipements publics route des Saint Martin (cimetière / aire de stockage de déchets verts / caserne de pompiers)**
 - que le 24 avril 2015 Monsieur le Préfet du Loiret a pris un arrêté portant abrogation de l'arrêté du 27 septembre 2012 déclarant d'utilité publique les travaux de réalisation d'un pôle d'équipements publics à Ménestreau-en-Villette et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Ménestreau-en-Villette.
- **Basket-Ball**
 - que l'activité Basket-Ball reprend à la rentrée de septembre 2015 avec ESM BASKET-BALL / ENTENTE SPORTIVE MENESTRÉENNE.

- **Remerciements**

- que l'association « Bouchons d'Amour45 » remercie la commune de s'investir dans la collecte des bouchons en plastiques grâce à l'apport volontaire de ses habitants.
En 2014, sept personnes handicapées ont pu bénéficier d'une aide des « bouchons d'Amour45 » (*acquisition de fauteuils roulants, installation d'un monte-escalier pour fauteuil roulant, adaptation d'un véhicule, aménagement de salle de bains, etc ...*) représentant une somme de 7 105,58 €. Cette aide a permis d'améliorer leur condition de vie.